

# Ville de Paris et syndicat d'énergie - Courrier aux parlementaires sur la 5G et l'électro-hypersensibilité

Bonjour,

ci-après la réponse de Célia Blauel, adjointe à la mairie de Paris, faite au collectif SCALP, lettre que peut être vous connaissez déjà, mais il nous avait échappé de notre côté que la ville de Paris est l'équivalent d'un syndicat d'Energie :

<http://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/Mairie-de-Paris-reponse-au-collectif-SCALP-Linky.pdf>

*Cette adjointe, qui précise : "la ville de Paris (...) a obtenu de la part d'Enedis de faire respecter le droit, pour les personnes qui y sont opposés, de refuser le nouveau compteur. Il est évident que ce droit doit s'appliquer sans discrimination au regard de la position des compteurs à l'intérieur ou à l'extérieur des logements ainsi qu'au statut de propriétaire ou de locataire du parc privé ou social. Je veillerai avec beaucoup d'attention à ce que ce droit soit respecté par Enedis et ses sous-traitants à Paris. Nous souhaitons que la déclinaison de cette politique nationale à Paris se déroule dans le respect des choix et convictions de chaque parisien".*

En cette lettre il est rajouté qu'une Commission Supérieure de Contrôle de l'Électricité existe et qu'elle ne cesse d'exiger davantage de transparence sur le compte d'exploitation et les informations financières d'Enedis.

Cette volonté de Paris était connue, mais ne savions pas que la ville avait autorisé tel un syndicat, et pensions que cela était un vœux comme tant d'autres.

Reste à voir l'application réelle de cette volonté et comment elle fut imposée par écrit ou non à Enedis et si tel n'était pas le cas, reste à mettre cette mairie devant ses déclarations et responsabilités.

Des déclinaisons possibles pour chaque métropole ou Syndicat d'Énergie Départementaux ?

Rien de bien intéressant dans la réponse de cette adjointe avant le dernier paragraphe, si ce n'est que les revendications de dépose de compteurs et pose de filtre sont laissées sans réponse par la ville de Paris.

Maître Magarinos-Rey d'Artemisia précise : « Je souligne tout d'abord que la ville de Paris aurait obtenu d'Enedis de respecter et faire respecter par ses sous-traitants, la volonté des personnes de refuser l'installation des compteurs Linky. Cet engagement, strictement parisien, est tenu, à ma connaissance. Je l'ai constaté à plusieurs reprises. Cette possibilité de refus concerne les personnes ayant leur compteur dans leur logement comme celles qui l'ont à l'extérieur. Ceci afin de ne pas placer les usagers dans une situation d'inégalité. »

.....

## L'appel aux dons continue :

(Dernier mail)

Meilleurs vœux pour cette année !

**1-**

Suite à l'incendie de Millau:

<https://www.midilibre.fr/2018/12/15/sept-personnes-evacuees-apres-un-feu-de-compteur-dans-un-immeuble,5474021.php>

...une nouvelle mise en demeure du SIEDA, rédigée par Maître Boda, vient d'être envoyée le 21 décembre, le journal l'Humanité en a parlé :

<https://www.humanite.fr/linky-nouvelle-plainte-contre-le-syndicat-denergie-aveyronnais-665525>

Nous demandons au SIEDA de diligenter une enquête sur les causes des incendies en rapport avec les compteurs Linky et de la rendre publique.

Nous demandons aussi au SIEDA de faire respecter à Enedis les règles de sécurité lors de l'installation.

Les détails ici :

<http://ccaves.org/blog/communiqués-de-presse-procedures-en-justice/>

Parallèlement, la procédure contre le SIEDA auprès du TA de Toulouse déposée le 3 octobre dernier, avance. Les collectifs aveyronnais ont décidé de répliquer à la défense du SIEDA ce qui nécessite un nouvel apport de 1980 euros,

Vous trouverez le résumé à ce lien :

<http://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/CommuniquA9-procA9dure-SIEDA-dA9cembre-2018.pdf>

**Nous demandons à nouveau votre soutien, et vos dons :**

- peuvent s'adresser par chèques à l'ordre de Maître Jean Sébastien Boda
- et s'envoyer au Pti Bio, 5 allées des Rosiers 12 330 Marcillac afin de les comptabiliser :
- Le Pot commun est toujours fonctionnel : <https://www.lepotcommun.fr/pot/e6a10xhk>

**2-**

Les collectifs aveyronnais du Sud-Ouest Aveyron, du Saint-Affricain, du Nord-Aveyron, de Millau, du Vallon et la Fédération pour la Vie et la Sauvegarde des Grands Causses, ont envoyé un courrier-mail sur la 5ème génération de téléphonie (5G).

Ce courrier, qui peut se diffuser largement, est disponible ici (**ou en fin de mail**) :

<http://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/mails-aux-sections-syndicats-enseignements-sur-la-5G.pdf>

Les destinataires de ce courrier-mail furent l'ensemble des parlementaires (Sénat et Assemblée nationale), l'ensemble des sections locales de tous les syndicats de l'éducation nationale, l'ensemble des fédérations locales de parents d'élèves, des sections d'ATTAC, des Amis de la Terre, et de la CLCV.

Toutes les informations, documentaires sur la 5G et les Champs électromagnétiques sont disponibles à ce lien :

<http://ccaves.org/blog/collectif-du-vallon/>

**3-**

Un aspirateur autonome fonctionne par wifi ne peut se déconnecter, il s'agit de la marque Neato Bolvac D7.

Il vient d'être mesuré avec un Cornet ED88 Tplus. C'est catastrophique, cela a fait saturer l'appareil, pourtant à plus de 3 mètres.

Le Cornet est resté bloqué sur 26.66 Volts/m, Au niveau de l'aspirateur autonome lui-même, cela doit approcher voire dépasser les normes françaises et engendrer l'effet thermique d'échauffement, on pourrait donc presque faire cuire un œuf dessus.

Comme tous les gadgets connectés, à éviter !

**4-**

Sondage du Médiateur de l'Energie

**Une récente enquête montre qu'une large majorité des Français-es ne croient pas, ou plus, aux prétendus bénéfiques du compteur communicant Linky.**

<https://refuser-compteur-linky.fr/linky-les-opposantB7es-gagnent-la-bataille-de-lopinion/>

C'est une nouvelle qui devrait ravir tous les collectifs d'opposant-es : le travail qu'ils mènent depuis de longs mois pour faire la lumière sur le compteur Linky porte vraisemblablement ses fruits

Mieux encore, ce sont ces opposant-es qui, avec leur énergie et leurs bouts de ficelle, sont en train de remporter la bataille de l'information face à l'ogre Enedis et ses millions d'euros : la moitié des Français-es seraient déjà défavorables à ce compteur.

Et ce n'est pas un collectif qui l'affirme, mais le très officiel Médiateur de l'énergie. Il vient de publier (le 13 novembre) son baromètre annuel Énergie-Info, qui s'appuie sur une enquête de l'institut Market Audit, réalisée du 4 au 27 septembre 2018 auprès de 1501 foyers français.

Et, selon cette étude, « seule la moitié des foyers est favorable à l'installation des compteurs communicants ».

L'année dernière, selon l'enquête équivalente pour l'année 2017, « seul-es » 42% des sondé-es se disaient opposé-es à ce compteur. La tendance est donc à un rejet de plus en plus massif du Linky. Les bobards passent de moins en moins Les principales raisons de ce rejet ?

La suppression d'emplois (19 %), l'inutilité d'un tel programme (19 %), le manque de fiabilité du dispositif (15 %), la protection des données (15 %) ou encore les ondes et champs électromagnétiques (11 %). Les arguments sont donc très disparates, sans doute parce que les personnes interrogées ont, comme la plupart des opposant-es, plusieurs griefs contre Linky, mais qu'ils n'ont le droit dans cette enquête d'en citer qu'un.

Autre chiffre qui semble montrer que le travail des opposant-es est efficace : les Français-es sont de moins en moins nombreux à gober les mensonges d'Enedis. En témoigne le nombre très peu élevé de celles et ceux qui croient encore que Linky va leur faire réaliser des économies d'énergie : ils n'étaient déjà plus que 41 % en 2017, ils sont désormais... 25 %.

Et encore, en comptant large, car ils ne sont en fait que 8 % à en être « tout à fait » persuadés ! Sans doute des lecteurs du Monde (1)... À l'inverse, 51 % des personnes interrogées ne croient « pas du tout » qu'un compteur communicant peut leur faire réaliser des économies ! À ceux-là, on peut ajouter les 19 % qui n'y croient « plutôt pas ». De plus en plus de gens pensent avoir le droit de refuser Et puis, il y a la question du refus qui, là encore, devrait remplir de joie les collectifs.

Socialiste bon ton, Jean Gaubert, le médiateur, n'est a priori pas un opposant au compteur communicant. Il part donc du principe que Linky est obligatoire. Partant de là, il ne peut que constater que les Français-es, qui sont de plus en plus nombreux à avoir entendu parler du compteur, sont dans le même temps de moins en moins nombreux à « savoir » que sa pose est obligatoire.

Ce sont peut-être les chiffres les plus impressionnants : 60 % des sondés le « savaient » en 2017, alors qu'ils ne sont plus que 38 % en 2018 ! De plus en plus d'usager-es pensent donc être en droit de refuser le compteur. Un résultat qui est « sans doute en lien avec la communication des collectifs anti-Linky », se hasarde le médiateur. Sans doute, effectivement. Mais sans doute aussi parce que cette « communication » des anti-Linky se base sur quelques réalités...

Car en matière de com', Enedis n'a pas lésiné sur les moyens pour faire accepter son gadget. Et des moyens financiers, l'entreprise en a ! Cet été, notamment, elle dépensé « un pognon de dingue » – assurément des millions d'euros (2) – dans une grande campagne de communication : de pleines pages de publicité ont été achetées dans les journaux et magazines du pays, l'entreprise a été partenaire officiel du Tour de France et a associé son image à celle de la Coupe du monde, en achetant des spots de pub chaque jour sur RMC durant la compétition. Selon le plan com' de l'entreprise révélé par Stéphane Lhomme, il s'agissait de « s'ados aux deux grands événements sportifs, populaires et fédérateurs qui vont générer une très forte audience sur les médias dans les prochaines semaines : la Coupe du Monde de Football et le Tour de France. » Et il fallait profiter de ces minutes de cerveau disponible pour, toujours selon le plan com de la boîte, « marteler les bénéfices de Linky pour les particuliers, les collectivités, et la France », ou encore pour « inspirer de la sympathie et de la chaleur autour de Linky ». Visiblement, c'est raté... Enedis ne peut pourtant pas rejeter la faute sur les Bleus, qui ont gagné la Coupe.

Même Kylian Mbappé ne peut rien pour Linky ! Nicolas Bérard

---

### **Courrier-mail envoyé au sujet de la 5G et de l'électrohypersensibilité :**

Fédération pour la vie et la Sauvegarde des Grands Causses, Collectifs aveyronnais du Sud-Ouest Aveyron, du Saint-Affricain, du Nord-Aveyron, de Millau, du Vallon

Madame, Monsieur,

A l'heure où le premier accident du travail a été reconnu comme étant lié à l'électro hypersensibilité (EHS) par le Tribunal des affaires sociales de Versailles :

<http://www.priartem.fr/Pour-la-premiere-fois-en-France-un.html>

où le Tribunal du contentieux de l'incapacité de Toulouse, le 8 juillet 2015, a reconnu comme étant en situation de handicap une personne électro hypersensible, lui donnant droit à une allocation par la MDPH, rejoignant ainsi la Suède qui reconnaît l'EHS comme un handicap, propose des lieux adaptés aux EHS et "où le médiateur chargé de veiller au respect de l'égalité des chances a publiquement exprimé que toute discrimination à l'encontre des EHS ferait l'objet de poursuites ; la Cour suprême de l'ordre administratif et les cours administratives d'appel de Suède ont décidé que des EHS étaient éligibles aux allocations de handicap" (paragraphe 452 "Le droit face aux ondes électromagnétiques" Maître olivier Cachard, Lexis-Nexis 2016) ;

où "en Italie, le 12 octobre 2012, la Cour de cassation a confirmé un arrêt de la cour d'appel de Brescia du 10 décembre 2009, reconnaissant le caractère de maladie professionnelle à une tumeur au cerveau affectant un cadre qui, du fait de son activité professionnelle, avait été contraint de faire un usage intensif de son téléphone portable à raison de cinq à six heures par jour" (paragraphe 444 Cachard op.cit). Une conclusion similaire fut rendue par le Tribunal administratif fédéral d'Allemagne, à Leipzig, arrêt du 10 avril 2014 ;

où l'ANSES, dans son avis sur l'Electrohypersensibilité (EHS) de mars 2018, vient de reconnaître que 3 à 4 millions de Français sont EHS, et qu'il est nécessaire de continuer la recherche pour bien en comprendre les mécanismes ;

[https://www.lemonde.fr/planete/article/2018/03/27/electrosensibles-les-experts-preconisent-une-prise-en-charge-adaptee\\_5276783\\_3244.html](https://www.lemonde.fr/planete/article/2018/03/27/electrosensibles-les-experts-preconisent-une-prise-en-charge-adaptee_5276783_3244.html)

au moment même où le Programme National de Toxicologie des Etats-Unis vient d'annoncer le lien certain entre les tumeurs au cœur et l'exposition aux champs électromagnétiques, et conforte les preuves avec les tumeurs cérébrales :

[http://www.priartem.fr/Ondes-et-tumeurs-Des-preuves.html?var\\_recherche=NTP](http://www.priartem.fr/Ondes-et-tumeurs-Des-preuves.html?var_recherche=NTP) ;

- les premières installations de la 5ème génération de téléphonie sont mises en place à Bordeaux, Mérignac et à Annecy et 11 Métropoles sans aucune concertation, ni étude préalable. Le nombre d'antennes nécessaires à cette technologie est considérable, plusieurs par rue et par village utilisant des fréquences proches de celles utilisées par les radars.

Les premières mesures indépendantes montrent du 6 V/m à hauteur des passants à Annecy au lieu des 1V/m annoncés et qui sont à comparer aux 0.02 V/m recommandés par la Résolution de Salzbourg

([https://www.icems.eu/docs/resolutions/London\\_res.pdf](https://www.icems.eu/docs/resolutions/London_res.pdf)) :

<https://ccaves.org/blog/antennes-relais-4g-5g-micro-antennes-relais-directive-photonique/>

En ce contexte, Martin L. Pall, Professeur Émérite de biochimie et Sciences médicales de base-Washington State University, a apporté, en un texte majeur, ses explications aux autorités de l'Union Européenne, décryptant les graves manquements du SCENIHR :

[https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/Traduction-du-texte-de-Martin-Pall\\_2018\\_04.pdf](https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/Traduction-du-texte-de-Martin-Pall_2018_04.pdf)

Les Professeurs Dominique Belpomme, Lennart Hardell, Igor Belyaev, Ernesto Burgio, David, O. Carpenter, viennent de publier un article pour l'OMS, dans la revue « Environmental Pollution » en juillet 2018 s'intitulant « Effets sanitaires thermiques et non thermiques des rayonnements non ionisants de faible intensité : un état des lieux international » :

<https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/lexprecia-citoyens-c-enedis-sa-piece-43-1.pdf>

Notons que la Loi Abeille n°2015-136 du 9 février 2015, relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, n'est pas respectée dans le cas du déploiement des Linky, puisque le Courant Porteur en Ligne, comme l'a démontré l'ANSES en son Avis révisé de juin 2017, passe dans toutes les habitations privées, écoles et lieux accueillant des personnes fragiles, et ce à raison de 4 à 10 fois par minute en Génération 1 du CPL et de façon permanente en G3.

Rappelons que le principe de sobriété, inspiré du principe ALARA, "est un objectif vérifiable dont il découle de la loi qu'il peut s'apprécier (...) subjectivement, par rapport à la vulnérabilité des personnes concernées (C. P. et CE, art. L. 34-9-1, I, lettre H). (...) Primauté de la sobriété sur l'objectif de développement des réseaux numériques. (...) Le choix de consacrer la sobriété, sans la considération du « développement des usages et des réseaux » ni du maintien « du bon niveau de service » atteste de la primauté de cet objectif de sobriété" (Maître Olivier Cachard, professeur agrégé, Doyen Honoraire de la faculté de Nancy, membre de l'Académie des sciences de Lorraine et de l'Institut Gény : « Le droit face aux ondes électromagnétiques », Lexis Nexis, 2016).

L'ANSES recommande, en ce même Avis révisé de juin 2017 : "En complément, le CES recommande d'étudier la possibilité d'installer des filtres, pour les personnes qui le souhaiteraient, permettant d'éviter la propagation des signaux CPL à l'intérieur des logements. » (Conclusion du CES, Avis révisé de l'ANSES 7 juin 2017). Ces filtres sont hors de portée des particuliers, mais pas de la puissance publique pour les lieux dépendants d'elle.

Quant à l'école numérique, débattue par nombre de professionnels, l'ARCEP et la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et conduites addictives viennent d'apporter leur contribution aux effets des écrans sur les enfants:

<https://www.drogues.gouv.fr/comprendre/ce-qu-il-faut-savoir-sur/lexposition-aux-ecrans>

Extraits :

*"Selon des données scientifiques, généralement britanniques ou nord-américaines reprises en France par un site de référence <https://lebonusagedesecrans.fr>, tel que cité ci-dessous, le temps passé devant un écran est corrélé à une forme physique moins bonne et à des problèmes de santé mentale et de développement social.*

*Une pratique excessive peut avoir des conséquences :*

*sur le développement du cerveau et de l'apprentissage des compétences fondamentales.*

*Les enfants surexposés aux écrans ont plus de risques de souffrir d'un retard de langage que les autres. Une étude récente menée par des chercheurs québécois et américains a mis en évidence l'impact sur le long terme d'une exposition importante aux écrans dans les premières années de vie. Cette étude a montré que chaque heure supplémentaire passée devant la télévision par un enfant en bas âge diminuait ses performances scolaires à l'âge de 10 ans : moindre intérêt pour l'école, moindre habileté au plan mathématique.*

*Cette surexposition précoce entraînait également une moindre autonomie, une moindre persévérance et une intégration sociale plus difficile avec notamment un risque accru de souffrir d'une mise à l'écart par ses camarades de classe.*

*sur les capacités d'attention et de concentration :* *ceci est vrai même si l'enfant se trouve dans une pièce avec la télévision allumée sans qu'il la regarde. sur le bien-être et l'équilibre des enfants : d'après une enquête réalisée par le Public Health England (ministère de la Santé britannique), les enfants qui passent trop de temps devant les écrans (télévision, ordinateur, console ou téléphone portable) seraient moins heureux, plus anxieux et plus déprimés que les autres. Au-delà de quatre heures par jour, le risque de voir apparaître des problèmes émotionnels et une mauvaise estime de soi seraient notamment considérablement accrus. Ce temps passé devant*

*les écrans empièterait en outre sur le temps consacré à d'autres activités récréatives (sport, jeu avec des amis), qui sont essentielles pour apprendre certaines valeurs (partage, respect de l'autre) et ont un impact positif reconnu sur le bien-être des enfants. sur le comportement : les enfants qui passent beaucoup de temps devant des contenus violents (jeux vidéo ou télévision) sont plus agressifs et plus enclins à se battre, plus impulsifs. Par ailleurs, la surexposition des plus petits risque d'entraîner une attitude passive face au monde qui les entoure."*

Vous trouverez tous les écrits des professionnels sur l'école numérique ici :

<https://ccaves.org/blog/le-desastre-de-lecole-numerique-2/>

Ainsi qu'un large aperçu du débat sur les effets des Champs électromagnétiques, le contexte de l'établissement des normes et le rôle des industriels du secteur, en un dossier de synthèse disponible ici :

<https://ccaves.org/blog/dossier-effets-non-thermiques80%8b-des-champs-electromagnetiques/>

Enfin, nous vous conseillons ces deux livres du penseur Eric Sadin :

*"La Silicolonisation du monde, l'irrésistible expansion du libéralisme numérique"*, Editions l'Echappée, 2016

*"L'intelligence artificielle ou l'enjeu du siècle"*. Editions l'Echappée, 2018

En espérant que les déploiements incessants des générations d'objets connectés contribuant au brouillard électromagnétique, malgré les importants marchés commerciaux promis, ne fassent oublier le bien-être et la concertation démocratique, au cœur de l'appartenance citoyenne.

Veillez agréer, Madame Monsieur, nos salutations les plus distinguées.